



Numéro de l'acte	2024-34-URBMC
Nature des actes	Délibération
Matière	062-21020402-2024-15-2024-34-URBMC-DE
Date de réception préfecture	17/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

QUESTION N°2024-34

ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DU TRACE DE L'ITINERAIRE DE GRANDE RANDONNEE DE PAYS GRP AURDOMAROIS – INSCRIPTION DU CHANGEMENT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE TRONCONS

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien BERNARD
Conseiller Délégué, Tourisme – Transition alimentaire

Le conseil municipal,

Vu le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) créé dans un souci de sauvegarde et de protection des chemins ruraux

Considérant le projet de modification de l'itinéraire de Grande Randonnées de Pays GRP Audomarois traversant la commune, à la suite de l'interdiction de traverser l'écluse des Fontinettes

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire ce changement au PDIPR

Considérant l'intérêt que présente pour la pratique de la promenade et/ou de la randonnée cet itinéraire

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DONNE son accord au nouveau tracé de cet itinéraire

ARTICLE 2 : PROPOSE l'inscription au PDIPR des tronçons numéros 25, 27 et 28 appartenant à la commune

ARTICLE 3 : EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des nouveaux tronçons appartenant à la SNCF (n°26) et aux Voies Navigables de France (n°29 et 30)

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à permettre le passage de promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'itinéraire

ARTICLE 5 : AUTORISE la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, marche nordique, équestre...)

ARTICLE 6 : S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 25
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le et publication ou
notarisation
17 AVR 2024 17 AVR 2024
Monsieur le Maire

Roussel
Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 15 avril 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Francis PRED'HOMME

Pred'homme





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Affiché le 17 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.

Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.